



Délibération 61-10

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNI LE 25 novembre 2010

Collège KERZOUAR  
BP 50082  
SAINT-RENAN  
0290086L

Le conseil d'administration s'est réuni sous la présidence de Madame GOVART, principal, à la suite de la convocation adressée par le chef d'établissement aux membres du conseil le 12 novembre 2010, conformément aux dispositions du Code de l'Education et notamment du livre IV.

A l'ouverture de la séance, 21 membres étaient présents sur les 24 composant le conseil, le quorum est atteint.

Téléphone  
02 98 84 23 11

Télécopie  
02 98 84 18 93

Mél.  
e.0290086l@ac-rennes.fr

adresse

Site internet  
<http://pharouest.ac-es.fr/e0290086l/afaccuei.html>

-----  
**Objet de la délibération** : Adoption de la participation aux charges communes.

**Exposé de la délibération** : Le pourcentage de participation aux charges communes du service de restauration est fixé comme suit :

\*15% pour les demi-pensionnaires

\* 20% pour les commensaux

; projet de budget est présenté et soumis au vote des membres du conseil.

**Résultat du vote :**

Nombre de votants :21

Pour : 21

Contre :

Blancs/nuls :

Abstention :

Pour extrait conforme,  
Le Président du conseil d'administration,  
GOVART Béatrice,Principal

-----  
Enregistrement par l'autorité de contrôle